

## FORMULAIRE D'AUTORISATION POUR LA CALAMINE

Les parents ne sont pas tenus de signer ce formulaire. Toutefois, l'administration de calamine ne peut se faire sans une autorisation écrite des parents. Les parents peuvent s'ils le désirent, limiter la période de validité de l'autorisation accordée en inscrivant la durée dans l'espace prévu à cette fin.

J'autorise \_\_\_\_\_  
(nom du centre de la petite enfance, de la personne reconnue à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial, de la personne qui l'assiste conformément à la loi ou nom de la garderie selon le cas)

à administrer la calamine vendue sous les noms commerciaux suivants :

\_\_\_\_\_  
Marque de commerce

\_\_\_\_\_  
Nom et prénom de l'enfant

\_\_\_\_\_  
Durée de validité de l'autorisation

\_\_\_\_\_  
Signature du parent

\_\_\_\_\_  
Date